

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE D'Auvergne-Rhône-Alpes

PRÉAMBULE :

Le Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) pour la période 2022-2028 définit trois objectifs :

1. Répondre aux besoins en compétences et/ou qualifications, des employeurs, des individus et des territoires ;
2. Adapter, transformer l'offre de formation ;
3. Sécuriser les parcours professionnels tout au long de la vie.

Ces objectifs, et certaines des fiches-action qui les déclinent, impactent très directement le Service public régional de l'orientation (SPRO) tout au long de la vie, à travers sa finalité, ses objectifs, ses axes de travail, voire son pilotage et son évaluation.

Dans ce cadre et pour chacun des objectifs, sont notamment repérés les points suivants :

1. Afin d'atteindre le premier objectif, le CPRDFOP propose d'accroître l'attractivité et la visibilité des métiers à fort potentiel de recrutement, des métiers actuels et d'avenir ; de renforcer le maintien des compétences sur le territoire ; de promouvoir l'offre de formation et de qualification ainsi que les parcours possibles.

Cela passe notamment, par :

- La mise en valeur des territoires dans lesquels se situent les besoins de recrutement ;
- L'information du grand public sur les besoins de recrutement ;
- Le renforcement de la connaissance égale des métiers et des filières par les femmes et les hommes ;
- La promotion des parcours de toutes et tous vers des métiers habituellement associés à un genre.

2. Concernant l'adaptation et la transformation de l'offre de formation, l'amélioration du positionnement, de l'accès à la formation et la sécurisation des parcours des personnes peu qualifiées sont notées comme un enjeu fort.

3. Enfin, pour sécuriser les parcours professionnels tout au long de la vie, le CPRDFOP affiche la volonté de poursuivre les travaux du SPRO et d'accroître la coordination de ses travaux ; d'outiller et de renforcer la professionnalisation des acteurs ; d'accompagner et sécuriser les parcours des personnes formées tout au long de la vie.

Cela passe notamment, par :

- Une meilleure coordination des actions et des acteurs ;
- L'amélioration de la prise en main par les professionnels et les individus des outils à leur disposition ;
- Le renforcement de la sensibilisation et de la formation des professionnels aux enjeux des publics les plus éloignés de la formation et de l'emploi ;
- Une promotion renforcée des acteurs du Conseil en évolution professionnelle (CEP) et des dispositifs existants, contribuant à accompagner les individus dans la sécurisation de leur parcours ;
- Le renforcement de l'accompagnement en proximité des projets de reconversion et en recherche de mobilité ;
- Le renforcement de l'accompagnement des décrocheurs scolaires.

Les documents-cadres du SPRO (convention État-Région, Schéma de développement et Cahier des charges) déclinent donc ces enjeux et objectifs, dans le champ d'intervention propre au Service public régional de l'orientation tout au long de la vie d'Auvergne-Rhône-Alpes.

LES FINALITÉS DU SPRO D'Auvergne-Rhône-Alpes :

Le Service public de l'orientation tout au long de la vie, piloté par l'État et la Région, a pour finalité de permettre à chaque individu de la région Auvergne-Rhône-Alpes d'être acteur de sa vie professionnelle et de développer ses capacités à s'orienter tout au long de la vie, en autonomie ou en étant accompagné, afin d'accéder ou de s'insérer dans un emploi durable.

Le Service public de l'orientation tout au long de la vie s'adresse à tout public, qu'il s'agisse du public jeune scolarisé, des jeunes en rupture de parcours, des salariés ou encore des demandeurs d'emploi.

Le Service public régional de l'orientation (SPRO) tout au long de la vie d'Auvergne-Rhône-Alpes participe à la réalisation de ces objectifs à deux niveaux d'intervention :

1. Accès à une information gratuite ;
2. Accès à des services de conseil et d'accompagnement.

Le SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes a pour finalités :

1. Un accès à un premier niveau d'information gratuite, complète et objective, en proximité et/ou en accès dématérialisé :
 - a) Sur les métiers actuels et d'avenir et les métiers à fort potentiel de recrutement, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ;
 - b) En proposant une offre de services diversifiée afin d'élargir le champ des possibles.
2. Un conseil et un accompagnement personnalisés notamment dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) par les 5 réseaux désignés nationalement ;
3. Une meilleure connaissance et utilisation des outils proposés par le CARIF OREF Via Compétences et l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, à destination des professionnels comme du grand public ;
4. Une collaboration efficace et efficiente des différents réseaux de l'orientation tout au long de la vie, en favorisant et en suscitant des synergies communes et des mises en lien entre acteurs d'un même territoire ;
5. Une mise en place d'actions de professionnalisation pour les professionnels de l'orientation tout au long de la vie, pour :
 - a) Mieux leur faire connaître les métiers et les opportunités d'emploi et de formation ;
 - b) Les sensibiliser aux besoins des individus les plus éloignés de l'emploi et de la formation ;
 - c) Renforcer la prise en main des outils à leur disposition.
6. Une mise à disposition d'information sur :
 - a) Les métiers, notamment les métiers actuels et d'avenir ;
 - b) Les métiers à fort potentiel de recrutement, aux plans régional et infra-régional ;
 - c) Les métiers qui nécessitent une sensibilisation à la mixité ;
 - d) Les parcours de formation ou d'accès à la certification correspondants et les taux d'insertion post-formation.

LES OBJECTIFS DU SPRO D'Auvergne-Rhône-Alpes :

Le Service public régional de l'orientation tout au long de la vie d'Auvergne-Rhône-Alpes participe aux objectifs suivants :

1. Permettre à chaque citoyen, quels que soient son statut, son lieu de vie ou le réseau auquel il s'adresse, d'accéder à de l'information actualisée, fiable et régionalisée sur les filières professionnelles, les métiers et leurs évolutions, les parcours et trajectoires possibles en matière de formation et d'emploi et d'être accompagné dans son projet d'orientation ou d'évolution professionnelle ;
2. Faire connaître au grand public les métiers actuels et d'avenir et les métiers à fort potentiel de recrutement, afin de mieux répondre aux besoins des secteurs professionnels aux plans régional et infra-régional ;
3. Permettre à chacun d'élargir ses choix professionnels et d'accéder à un emploi durable, en plaçant la personne au cœur de la construction de son projet professionnel et personnel, en l'accompagnant dans l'élargissement du champ des possibles et en la rassurant sur ses capacités à réussir ;

4. Favoriser l'autonomie des publics dans leur recherche d'information et d'orientation et leur capacité d'orientation tout au long de la vie, par des choix éclairés, en fonction de leurs centres d'intérêts et de la valorisation de leurs compétences ;
5. Construire des parcours de formation et d'insertion mieux articulés en renforçant la professionnalisation et la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'orientation tout au long de la vie ;
6. Promouvoir l'offre de service Orientation-Formation-Emploi proposée en région et les acteurs intervenants, ainsi que la diversité des parcours possibles en matière de formation et d'insertion dans/par l'emploi.

LE PLAN D' ACTIONS DU SPRO D'Auvergne-Rhône-Alpes :

Ce plan d'actions repose sur un trépied : publics, professionnels de l'orientation tout au long de la vie, acteurs du monde économique (entreprises, branches professionnelles, autres organisations...).

1. Améliorer la connaissance des métiers et du contexte socioéconomique du territoire (local comme régional) par les professionnels de l'orientation tout au long de la vie :

- Mieux faire connaître aux professionnels de l'orientation les métiers actuels et d'avenir, les métiers à fort potentiel de recrutement, les métiers qui nécessitent une sensibilisation à la mixité, les sensibiliser aux enjeux de la diversité et de la mobilité ;
- Organiser des visites ou immersions dans les entreprises ou participer à des rencontres locales avec les entreprises afin de parfaire leur connaissance du monde de l'entreprise, des secteurs professionnels et des métiers ;
- S'approprier les outils de connaissance de l'évolution des métiers et des compétences mis à leur disposition par le CARIF OREF Via Compétences, l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et les acteurs économiques (observatoires de branches...) ;
- Mobiliser des dispositifs permettant d'éclairer, soutenir ou conforter un projet d'orientation ou d'évolution professionnelle ;
- Organiser des rencontres et forums métiers en partenariat avec les branches professionnelles, les employeurs en local, etc. afin de présenter, à la population locale, les secteurs professionnels, les métiers, les certifications et les parcours et trajectoires possibles en matière de formations et d'emploi qui y mènent.

2. Créer les conditions d'une coopération entre les différents professionnels de l'orientation participant au SPRO, notamment sur les territoires, par le développement d'une culture professionnelle commune inter-réseaux :

- Partager des informations entre réseau par le développement des échanges sur RésOpro « communauté SPRO », la poursuite des « Matinales du SPRO », des immersions respectives, des échanges sur les pratiques, la connaissance des manifestations et actions de chacun via l'utilisation du calendrier partagé des événements des réseaux en Auvergne-Rhône-Alpes ([Planning 2022 et 2023 événements Auvergne Rhône Alpes - Google Sheets](#))...
- Organiser une coordination sur le 1^{er} niveau de service, entre les différents professionnels de l'orientation tout au long de la vie (dont les opérateurs CEP), organiser une campagne de promotion des CEP...
- Renforcer le passage de relais entre les professionnels de l'orientation tout au long de la vie, notamment entre le niveau 1 et 2, dans un souci de continuité de service et de parcours ;
- Mieux connaître et mobiliser les outils existants des réseaux pour s'adapter aux besoins de la personne, mieux prendre en compte l'ensemble de ses spécificités sur les champs de l'orientation, la formation et l'insertion dans l'emploi ;
- Développer des actions en réseau avec l'ensemble des professionnels de l'orientation tout au long de la vie, participant au SPRO.

3. Répondre aux besoins de compétences au sein des entreprises et des territoires :

- Faire connaître au grand public et aux professionnels de l'orientation tout au long de la vie les besoins de recrutement dans les territoires ;
- Prendre en compte la dimension prospective de l'emploi pour mettre en place des actions d'orientation et d'ingénierie de parcours (formation, VAE...), correspondant aux besoins des entreprises à courts, moyens et longs termes ;

- Évaluer les compétences des individus et leurs besoins supplémentaires pour anticiper les actions à mettre en place, à partir des remontées des acteurs du monde économique (entreprises, branches, organisations professionnelles, consulaires...).
- 4. Renforcer la visibilité et la coordination de l'offre de services CEP au niveau des territoires :**
- Favoriser la connaissance et la valorisation du CEP pour les actifs occupés, à destination des individus, des partenaires sociaux et des employeurs ;
 - Favoriser la coordination territoriale des opérateurs CEP.
- 5. Rendre lisibles les actions conduites dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie :**
- Développer, à l'attention du grand public et des professionnels, de façon concrète et coordonnée (afin d'éviter les redondances) des forums orientation professionnelle et emplois, sur les territoires, expérimenter de nouvelles modalités d'actions, afin de permettre des rencontres avec des représentants du monde économique (entreprises, branches, organisations professionnelles...) et des échanges avec des professionnels ;
 - Favoriser la co-organisation d'évènements, en cohérence avec l'offre déjà existante ;
 - Favoriser la connaissance par les entreprises de l'offre de services d'accompagnement des parcours permettant de favoriser l'attractivité de leurs métiers ;
 - Utiliser la plateforme « Repère métiers » du CARIF OREF Via Compétences pour diffuser l'offre de service de découvertes des métiers, en assurer l'alimentation par les organisateurs d'évènements et la connaissance des professionnels de l'orientation pour bénéficier d'une action en appui de leur accompagnement ;
 - Promouvoir Cléor ;
 - Communiquer et soutenir les actions existantes pour favoriser les liens entre entreprises et les publics (jeunes scolarisés, étudiants ou actifs, occupés ou non).
- 6. Proposer aux publics, jeunes et adultes, des solutions et outils concrets pour faciliter leur orientation :**
- Construire et mettre en valeur un maillage territorial de structures créant les conditions d'un accueil physique adapté aux besoins et aux souhaits des publics ;
 - Proposer une offre de services dématérialisée pour s'adapter aux évolutions de pratiques de certains publics et à la réalité de certains territoires ;
 - Expérimenter des outils mobiles pour faire venir l'information au plus près des publics ;
 - Promouvoir le service digital d'information sur l'orientation « O'rêka » d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, porte d'entrée régionale vers l'ensemble de l'offre de services régionale et nationale ;
 - Communiquer sur l'offre de services du SPRO et des CEP :
 - Présentation et valorisation de l'offre ;
 - Géolocalisation des acteurs avec leurs coordonnées via l'annuaire du SPRO du CARIF OREF Via Compétences ;
 - Mise en valeur des possibilités de temps de stage et d'immersion en entreprise, afin d'élargir le champ des possibles, de consolider une orientation et de valider un projet professionnel, sur la base de choix éclairés.
 - Etc.
- 7. Progresser dans l'évaluation du service rendu par le SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes :**
- Poursuivre le bilan annuel du SPRO et le développer (élargissement des indicateurs) ;
 - Proposer et mettre en œuvre une évaluation qualitative ;
 - Faire connaître et valoriser les résultats de l'action menée, auprès des professionnels et du grand public.

LA STRUCTURATION ET LE PILOTAGE DU SPRO D'Auvergne-Rhône-Alpes :

Le SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie sur 4 cercles d'acteurs :

- Le 1^{er} cercle est constitué des acteurs du service public, couverts par la convention État-Région : CIO, SCUIO, réseau Information Jeunesse ;

- Le 2^{ème} cercle est constitué des acteurs du Conseil en évolution professionnelle et des organismes consulaires régionaux (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture) ;
- Le 3^{ème} cercle est constitué de structures territoriales, labellisées dans le cadre de l'appel à candidatures régional SPRO ;
- Le 4^{ème} cercle est constitué d'organismes régionaux, non labellisés SPRO, qui peuvent néanmoins apporter une expertise spécifique sur un sujet donné (secteur d'activité, création d'activité, publics spécifiques...) aux acteurs du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans ce cadre, les modalités de labellisation du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

- Pour le 1^{er} cercle, l'adhésion se traduit par la signature par le Préfet de Région, le Recteur de région académique, le DRAAF et le Président de Région de la convention de coordination du SPRO État-Région (article L6111-3) ;
- Pour le 2^{ème} cercle, signature du cahier des charges prévu par l'article L.6111-5 du code du travail actant, pour chaque opérateur, son engagement dans la démarche et le respect des principes édictés ;
- Pour le 3^{ème} cercle, signature du cahier des charges actant, pour chaque structure labellisée dans le cadre de l'appel à candidature régional SPRO, son engagement dans la démarche et le respect des principes édictés.

Le pilotage du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes est assuré par l'État et la Région au sein du Groupe de travail Orientation, créé spécifiquement par le CREFOP.

Il organise et suit :

- Les modalités de labellisation des structures, notamment via le respect du cahier des charges ;
- La mise en œuvre du Schéma de développement du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ensemble des travaux du Groupe de travail Orientation fait l'objet d'un rendu régulier auprès de la Commission Orientation, Mobilités et Sécurisation des parcours professionnels (OMSPP) du CREFOP, dont il dépend.

LES INDICATEURS DE PILOTAGE ET D'ÉVALUATION DU SPRO D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

Un bilan annuel du SPRO est élaboré au sein du Groupe de travail Orientation du CREFOP depuis l'exercice d'activité 2020.

Il recueille les données des structures SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes des 3 premiers cercles.

Les données recueillies portent sur :

- L'animation régionale et territoriale du SPRO ;
- L'appel à candidature régional annuel SPRO ;
- Le nombre de personnes accueillies au titre du SPRO ;
- La répartition par réseau, par département ;
- La provenance des publics ;
- La répartition par genre, par tranche d'âge ;
- La professionnalisation des acteurs du SPRO Auvergne-Rhône-Alpes : nombre de salariés formés, répartition par domaine de formation, par modalités de pratique formative.

Il a vocation à être poursuivi et amplifié.